
Métiers
de la Côte-d'Or
Le journal des Artisans de la Côte-d'or
Avril 2011 • N° 218
Jean-Marc Frigerio,
maçon à Gevrey-Chambertin,
se prépare à accueillir deux apprentis
Vous aussi,
transmettez vos savoirs !
Dossier page 18
CMA
Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Bourgogne
Semaine Nationale de l'Artisanat !
Retour en image Page 2

Editorial

Apprentissage, c'est le moment...

Lorsqu'un journaliste aussi célèbre que Franz-Olivier Giesbert, directeur de la publication du Point, annonce dans un dossier spécial publié à l'occasion de Semaine Nationale de l'Artisanat « Se rendre dans un centre de formation d'apprentis, réconcilie les plus pessimistes avec la conviction que l'apprentissage est une véritable stratégie de la gagne », on peut se dire que l'on a trouvé un bon prescripteur pour vanter les mérites d'un mode de formation que nous connaissons tous pour avoir été apprentis nous-mêmes ou avoir recruté des apprentis.

Un autre prescripteur de l'apprentissage s'est dévoilé le 1er mars dernier en la personne du Président de la République qui rencontrait, au Campus des Métiers de Bobigny, des apprentis qui se préparaient aux métiers de l'artisanat. A l'issue de cette visite, le Président Sarkozy a fait des annonces très importantes pour l'artisanat et il a apporté des réponses concrètes à chacune des demandes portées par le secteur des métiers.

Il a ainsi clairement exprimé sa volonté de donner les moyens de la politique de développement de l'apprentissage.

Je sais que nous en restons aux déclarations d'intention pour l'instant et que l'avenir nous dira si les engagements du Président seront suivis d'effets.

En effet, rien n'est gagné et il sera nécessaire de consacrer du temps et de l'énergie pour réformer un système aussi complexe que celui de l'apprentissage.

Le financement de l'apprentissage est une question fondamentale pour envisager le futur de nos métiers. Nous devrons être vigilants à ce que les objectifs de l'État soient harmonisés avec ceux des politiques de formation des Régions pour ne pas être victimes de conflits « purement » politiques.

Néanmoins la volonté d'avancer est clairement affirmée. Les apprentis devraient très prochainement bénéficier des mêmes avantages que les étudiants, ce qui réglera les problèmes d'accès aux transports, au logement, à la santé, à la culture et au sport.

Dans cette logique positive pour l'apprentissage, l'Éducation Nationale devra jouer le jeu en nous ouvrant ses portes et il faut que l'État se mobilise davantage afin que les artisans soient encouragés à prendre des jeunes en formation.

Ainsi, l'apprentissage semble avoir le vent en poupe. Il faut que cette tendance se concrétise par un nombre de jeunes motivés et volontaires plus important dans nos entreprises dès la prochaine rentrée de 2011.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de notre édition n° 218 et son dossier spécifique consacré à l'apprentissage.

AGIR POUR REUSSIR
www.artisanat.fr

Régis PENNEÇOT
Président élu de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or

Revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - N° 218

ÉDITEUR
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne section Côte-d'Or
65/69 rue Daubenton - BP 37451
21074 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 63 13 53
Courriel : contact@cma-21.fr
Site internet : www.cma-21.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
M. Régis Penneçot

RÉDACTION
M. Yann Durand • Mme Élise Rousseau-Pizzolo

CONCEPTION, RÉALISATION & PUBLICITÉ
C2T Communication • Tél. : 04 73 39 17 15
15, rue Champvoisin - BP 90124 - 63173 Aubière Cedex

Dépôt légal : 2e trimestre 2011
ISSN 0244-4062 • N° d'impression : 05603

Imprimerie Darentière - Qualification Imprim' Vert®


Les textes ont été validés par les membres du Bureau de la section Côte-d'Or de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne : Régis PENNEÇOT, menuisier - Thierry TABOURET, boulanger - Jean-Bernard BOCCARD, taxi - Patrick TELL, menuisier - Laurent MORIN, garagiste - Bernard DUGIED, traiteur.

Ont participé à la rédaction : Pascal BORTOT, référent NTIC - Stéphanie DI BETTA, secrétaire service Formation Apprentissage Emploi - Fabrice LEMOINE, chargé de développement économique.

Sommaire













L'artisanat en fête !



La 10ème édition de la Semaine nationale de l'artisanat a eu lieu du 11 au 18 mars 2010. Un rendez-vous annuel que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ne manque jamais pour placer les artisans sous les feux de la rampe.



Inauguration du week-end portes ouvertes organisé par 14 artisans à Villecomte : de gauche à droite, Alain Verger, Maire de Villecomte, Michel Maillot, Maire d'Is-sur-Tille et Président de la COVATI, Régis Penneçot, Président de la CMA Côte-d'Or, Frédéric Boucherot, couvreur zingueur, et Charles Barrière, Conseiller général

« Votre artisan vous ouvre ses portes » Du 11 au 12 mars 2011

C'est en 2008 que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a souhaité proposer pour la première fois aux artisans d'ouvrir leurs portes à l'occasion de la Semaine Nationale de l'Artisanat. Face au succès rencontré, l'opération a été depuis, renouvelée chaque année. Les retours des participants sont plus qu'encourageants puisqu'ils ont accueilli près de 500 personnes.

Parmi les impressions recueillies auprès des entreprises participantes, on retiendra qu'une telle opération permet de « *gagner la confiance du consommateur, notamment grâce aux démonstrations réalisées sur place et à l'échange humain* » ou encore « *d'accentuer sa visibilité auprès du public notamment grâce aux outils de communication fournis par la CMA* ».



Un public venu nombreux pour découvrir les savoir-faire de la Société Finoise de Maçonnerie à Fain-les-Montbard



A Villecomte, les enfants ont pu s'initier aux métiers présentés ; ici, en présence du peintre Christophe Poitrimol

Parmi les participants, nous souhaitons plus particulièrement tirer notre chapeau à deux d'entre eux : d'une part à la Société Finoise de Maçonnerie, basée à Fain les Montbard, qui a ouvert ses portes afin de présenter ses techniques et matériaux liés à l'éco-construction et à la restauration du bâti ancien, démonstrations à l'appui (enduits à la chaux, peintures naturelles, etc.), mais aussi son mode de fonctionnement et de gestion puisqu'il s'agit d'une Coopérative ouvrière, attachée par définition aux valeurs de l'économie sociale et solidaire et engagée dans le respect de l'environnement ; d'autre part, chapeau bas aux 14 artisans* qui ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir présenter, le temps d'un week-end au Creux Bleu à Villecomte, leurs savoir-faire, leur passion des métiers et des traditions anciennes : dans une ambiance festive et décontractée, ils ont accueilli un public très nombreux autour de nombreux stands, de démonstrations de forge, de taille de pierre, de menuiserie, de peinture, d'un stand découverte de la photographie, d'une table des saveurs, etc., avec des invitées particulières... les Dentellières de la Vallée de l'Ouche.



Opération séduction à Villecomte... opération réussie !

Ont participé : Aux Corolles, fleuriste ; Aux 5 Sens SARL, boulangerie pâtisserie ; Serrurerie Begin. Frédéric Boucherot, couverture zinguerie ; Chauffage Sanitaire Issois ; Marc Jeudy, photographe ;MRT Jean-Luc Koldynski, maçonnerie taille de pierre ; Bernard Pernot, terrassement divers assainissement ; Christophe Poitrimol, peinture rénovation ; Dominique Robinet, menuiserie ; Structure Bois Thibert Guillaume, charpente ossature bois escalier bois ; Tomelec, électricien ; Cosimo Torre, maçonnerie carrelage ; Roussel, boucherie charcuterie traiteur.

Vitrine de l'Apprentissage à la CMA Du 11 au 18 mars 2011

Afin de promouvoir l'apprentissage et le travail de la main, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a accueilli dans son espace d'exposition au rez-de-chaussée la Vitrine de l'Apprentissage durant toute la semaine. Des jeunes en formation au CFA La Noue à Longvic et au CFA du Bâtiment Antoine Rosati à Dijon, ainsi que de jeunes Compagnons du Devoir, ont exposé leurs œuvres toute la semaine dans le hall d'accueil de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Boulangerie, couture, chocolaterie, ébénisterie, couverture, menuiserie, maçonnerie, maroquinerie, chaudronnerie, la Vitrine de l'Apprentissage a illustré au mieux la diversité des métiers de l'artisanat tout en valorisant les compétences et savoir-faire des jeunes apprentis.



Un jeune apprenti maçon du CFA du Bâtiment installe son œuvre dans l'espace exposition de la CMA

Stars et Métiers 15 mars 2011

Depuis maintenant plus de 25 ans, la Banque Populaire, en coopération avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or, célèbre chaque année le monde de l'artisanat en mettant à l'honneur certains de ses acteurs au travers des Prix Stars & Métiers (anciennement Dynamique Artisanale).

La distinction d'un chef d'entreprise artisanale est le fruit d'un investissement permanent dans tous les aspects de la gestion : production, innovation, commercialisation, éventuellement exportation, implantation, emploi, formation et bien sûr finances.



Les lauréats aux côtés notamment de Régis Penneçot, Président de la CMA Section Côte-d'Or, François Sauvadet, Président du Conseil Général, Jean-Pierre Roullet, Président de la SOCAMA Bourgogne, Laurent Favre, Directeur de groupe Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Patricia Bauchery, Banque Populaire BFC.

Félicitations aux lauréats :

- prix de l'innovation technologique : Eco-techniques, Chenôve, éco-hydrologie, M. Patrick Hamer
- prix de la stratégie globale d'innovation : Tonnellerie Rousseau, Couchey, M. Jean-Marie Rousseau
- prix ressources humaines : Patrick Bougenot, Thoste, charpente bois
- prix du Conseil général : David Plet, hôtellerie de plein air, lac de Panthier
- prix Socama : boulangerie Au Pain Fendu, Carole et Christophe Raveau, Dijon



L'ensemble des récipiendaires aux côtés du Président Penneçot

Soirée « Artisans à l'Honneur » - 18 mars 2011

La Semaine Nationale de l'Artisanat s'est clôturée à la CMA par la traditionnelle Soirée « Artisans à l'Honneur », en présence notamment de Bernard DEPIERRE, Député de la Côte-d'Or, Marc PATRIAT, Conseiller général du canton de Semur-en-Auxois, Nathalie KOENDERS, adjointe au Maire de Dijon. L'occasion de terminer cette semaine festive avec le sourire que le public a pu retrouver sur les lèvres de tous les diplômés et lauréats mis à l'honneur ce soir là. Quelque 70 personnes sont ainsi venues rendre hommage à une vingtaine d'artisans qui se sont investis dans la formation professionnelle, dans l'apprentissage ou encore dans les nouvelles technologies puisque les prix du Concours des Net Trophées de l'Artisanat Côte-d'Orien 2011 ont également été remis.



Le Président Régis Penneçot ouvrant la soirée « Artisans à l'Honneur »

Les Artisans à l'honneur le 18 mars...

- ***Brevet Technique des Métiers Pâtisserie :*** *Lucie BROHARD, Adrien CANTAUX, Matthieu CARETTE, Dorian FOUYA, Sébastien MILLOT, Bastien PETIT*
- ***Diplôme d'Assistant de Dirigeant de l'Entreprise Artisanale :*** *Karine BOIS (menuiserie bois et PVC), Lénaïc BULTEAU (poissonnerie), Christelle BUISSON (maçonnerie), Cécile PIEL (peinture intérieure plâtrerie revêtement sols et murs), Patricia ROZE (aspiration centralisée), Laëtitia MICHAUD (garage automobile)*
- ***Titre de Maître Artisan :*** *Nathalie BERNIGAUD (coiffure), Louis TORTOCHOT (boulangerie pâtisserie)*
- ***Titre de Maître d'Apprentissage Confirmé :*** *Patrick FREMONT (boulangerie), Karine JACQUINOT (boulangerie), Stéphanie TAVENET (pâtisserie), Eric BRIONNES (restaurant traiteur), Alain RAPHA (restaurant traiteur), Charles BARBOSA (peinture décoration), Marcel COUHIN (électricité), Dominique ROBINET (menuiserie), Gilles SONNET (fleuriste), Olivier LEPETIT (paysagiste), Véronique GIDA (coiffure), Martine WILLIEZ (coiffure)*

Lauréats du concours Net Trophées de l'Artisanat Côte-d'Orien

- *1er Prix - Catégorie Site Marchand - Vente en ligne : Pierre CHEVALIER, Naturel 21 (négoce de produits naturel menuiserie) - www.naturel21.com*
- *1er Prix - Catégorie Site réalisé par un prestataire : Jean-Marie ROUSSEAU, Tonnellerie Rousseau - www.tonnellerie-rousseau.com*
- *2e Prix - Catégorie Site réalisé personnellement : Gilles BLOIS, SARL Gilles Blois (plomberie chauffage sanitaire) - www.gillesblois.com*

Ce concours bénéficie du soutien du Conseil Général de Côte-d'Or.

Un grand merci à nos partenaires et à tous les artisans

La Semaine Nationale de l'Artisanat a été soutenue en Côte-d'Or par le Conseil Général de la Côte-d'Or, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, MAAF Assurances, Radiance, UPA Côte-d'Or










Merci à tous les artisans qui ont participé à cette grande manifestation en faveur du secteur des métiers



L'artisanat à la Une de votre quotidien !

Le supplément consacré à l'artisanat du département et édité en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or paraîtra cette année lundi 16 mai.



Avec plus de 7 600 entreprises en Côte-d'Or, l'artisanat constitue un acteur majeur dans notre département et montre au quotidien son dynamisme et son implication dans la vie économique.
Aussi ce supplément du 16 mai, édité en étroite collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, est-il l'occasion de véhiculer l'image de vos professions, votre technicité et vos compétences auprès des 170 000 lecteurs réguliers du Bien Public. Les articles rédactionnels et les portraits d'artisans locaux s'attachent à mettre en valeur vos savoir-faire et démontrer la diversité de vos activités.

Chaque année, vous êtes nombreux à nous faire confiance en faisant paraître des encarts publicitaires dans ce supplément. Nous vous en remercions vivement car une telle participation de votre part contribue à servir l'artisanat et donc, votre entreprise.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Elise ROUSSEAU-PIZZOLO, chargée de communication, au 03 80 63 10 15 ou communication@cma-21.fr



Les métiers d'art sur le devant de la scène



La prestigieuse Salle des Etats n'a pas désempli durant ces trois jours.

A l'occasion des Journées nationales des Métiers d'Arts qui se sont déroulées du 1er au 3 avril 2011, le public était invité à partir à la rencontre de l'artisanat d'art sur l'ensemble du territoire, sans oublier l'exposition prestige organisée par la CMA à la Salle des Etats du Palais des Ducs de Bourgogne de Dijon.

En Bourgogne, 300 artisans ont accepté d'ouvrir leurs portes. Ébénistes, potiers, restaurateurs d'œuvres d'art, marqueteur, couturier, relieur... ont présenté leur passion aux curieux d'un jour, en les laissant pénétrer l'univers de leurs ateliers et découvrir in situ leurs techniques de travail et leurs savoir-faire inégalés.

Parallèlement, près de 40 artisans d'art et artistes libres ont répondu présents à l'invitation lancée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour exposer leurs œuvres durant 3 jours, dans le cadre prestigieux de la Salle des Etats du Palais des Ducs de Bourgogne de Dijon. A leurs côtés, le Lycée de la céramique à Longchamp, les Compagnons du Devoir et le Lycée des Marcs d'Or ont également renseigné les visiteurs sur les formations aux métiers d'art.

Placée sous le haut patronage de François Rebsamen, Sénateur-Maire de Dijon et Président du Grand Dijon, cette exposition prestige a rencontré un franc succès puisque près de 3000 personnes sont venues admirer les savoir-faire des exposants.

La diversité des activités mises à l'honneur dans le cadre de cette exposition a permis de représenter au mieux les trois familles des métiers d'art : création, tradition et restauration. En effet, de la reliure, la taille de pierre, l'encadrement, à la lutherie, la miroiterie d'art, en passant par l'ébénisterie ou encore la ferronnerie d'art, chacun a pu aisément satisfaire sa curiosité. A noter enfin la visite de l'exposition par Pascal LECLERCQ, Directeur culturel et scientifique de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA)*, qui s'est ensuite rendu dans deux ateliers qui ouvraient leurs portes au public.

Cette 4ème édition des Journées des Métiers d'Art (JMA) a ainsi privilégié la rencontre pour sensibiliser le public aux richesses d'un secteur qui mérite d'être mieux reconnu. Métiers d'hier et d'aujourd'hui, les métiers d'art sont surtout des métiers de demain, les JMA en ont apporté la preuve.



** Les Journées des Métiers d'Art sont portées par l'INMA et organisées en Bourgogne par les quatre sections départementales de la CMA de Région Bourgogne, avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne, de la Banque Populaire et de MAAF Assurances.*

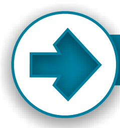
Retour en images sur l'inauguration de l'exposition prestige



L'exposition a été inaugurée par Régis PENNEÇOT, Président de la Section Côte-d'Or de la CRMA Bourgogne, et François Rebsamen, Sénateur-Maire de Dijon et Président du Grand Dijon ; à leurs côtés, étaient également présents Nathalie KOENDERS et Alain MILLOT, Adjoints au Maire de Dijon, Yves BARD, Président de l'UPA Côte-d'Or, Elisabeth MAYOL et Jean WEINLING, artisans d'art élus à la CMA et qui se sont fortement mobilisés pour l'organisation de cet événement.



Yves Bard, François Rebsamen, Régis Penneçot, Nathalie Koenders et Alain Millot, échangent avec Alexandre Ladarre, sculpteur sur pierre



10/02/2011 Geste d'Or



Les lauréats aux côtés de Pierre Fort, Directeur Général Adjoint du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, et de Régis Penneçot, Président de la CMA Côte-d'Or.



La 39e session de stage long d'aide à la création reprise d'entreprise artisanale, mise en place par la CMA et co-financée par le Fonds social européen et le Conseil régional de Bourgogne, a été clôturée le 17 décembre 2011. L'effort dont ont fait preuve les stagiaires durant cette formation se concrétise par la réalisation d'un dossier individuel synthétisant les principales données économiques de leur projet. Soumis à un jury de professionnels, qui vérifie la solidité et l'état d'avancement du projet, ce dossier constitue assurément un réel outil d'aide à la décision pour chacun des participants : étude précise du marché, simulation des éléments financiers et diagnostic des contraintes réglementaires. A chaque session de stage, le Crédit Agricole, en partenariat avec la CMA, récompense les meilleurs dossiers en attribuant le Geste d'Or de l'entreprise artisanale.

Parmi les 15 dossiers présentés à cette dernière session, trois ont été distingués : Guillaume FROMENT, menuiserie bois et PVC ; Akim EL HAMEL, carrosserie débosselage ; Gérard PRUDON, réparation engins TP. Le Geste d'Or leur a été remis par le Président PENNEÇOT et par Pierre FORT, Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale du Crédit Agricole, le 10 février dernier à la CMA.



28/02/2011 AG de l'UPA à la CMA



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a accueilli le 28 février dernier l'UPA de Côte-d'Or pour son Assemblée Général annuelle. C'est en présence de M. Alain MILLOT, 1er adjoint au Maire de Dijon, Mme Nathalie KOENDERS en charge du commerce et de l'artisanat du Grand Dijon, et des différents Présidents des organisations professionnelles représentatives de l'UPA que le Président Yves BARD a présenté le rapport moral et fait le point des inquiétudes des artisans quant à l'avenir des entreprises. Le Président a souligné les avancées en matière de protection du patrimoine des artisans avec la création du statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), les propositions concernant le régime de l'auto-entrepreneur suggérées par le Rapport parlementaire dont Bernard DEPIERRE, Député de la Côte d'Or est l'un des rapporteurs, l'ouverture du grand chantier de la prise en charge de la dépendance, la réforme des retraites qui devrait permettre à terme une égalité de traitement entre les différents régimes, ainsi que la campagne que l'UPA 21 a menée avec tous les artisans de Côte d'Or pour que la liste « l'UPA c'est l'Artisanat » arrive en tête avec à la Présidence de la CMA, Régis PENNEÇOT.



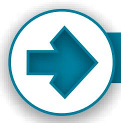
La parution du nouveau code des usages de la charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes

La nouvelle version du code des usages de la charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes est parue Ce nouveau code définit les cas où les appellations Persillé de Bourgogne et Jambon Persillé doivent être utilisées. Il s'agit d'une mise en conformité avec les évolutions réglementaires intervenues depuis 2005 et de l'évolution des usages avec par exemple la création de la dénomination « Persillé de Bourgogne ».

Edition 2011 à commander auprès de l'IFIP (www.ifip.asso.fr) IFIP-éditions, 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12 ; 01 40 04 53 72 ou via la CNCT pour les charcutiers traiteurs adhérents.

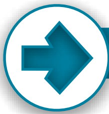
Pour en savoir plus, contactez votre organisation professionnelle ou votre CMA,
Carine ARNAULT, 03 80 28 81 00





26/03/2011 Jury Meilleur Apprenti de France

Effervescence à la CMA le samedi 26 mars dernier, à l'occasion de la réunion du jury départemental pour le concours des « Meilleurs Apprentis de France » où pas moins de 70 candidats étaient en lice ! Leurs réalisations ont été soumises à l'appréciation du jury, composé de Meilleurs Ouvriers de France, de professionnels artisans, d'ouvriers hautement qualifiés et d'enseignants. Ce concours, coordonné au niveau local par M. PERNETTE, Président de la Société régionale des Meilleurs Ouvriers de France, et M. FRANCOIS, responsable de la section apprentissage de la Société des MOF de Côte-d'Or, s'adresse à toutes les personnes de moins de 25 ans qui suivent une formation professionnelle sanctionnée en fin de parcours par un diplôme de niveau V (CAP/BEP). Les candidats médaillés d'or et d'argent pourront concourir au niveau régional, puis seuls les médaillés d'or régionaux concourront au niveau national pour le titre « Un des Meilleurs Apprentis de France ».

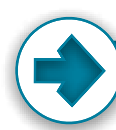


30/03/2011 Concours des Meilleurs Pains



Un après-midi consacré à la dégustation afin de départager les meilleurs pains.

La confrérie des Talmeliers du Bon pain a organisé dans les locaux de la CMA le Concours du Meilleur Pain. Pendant toute la matinée, un jury composé de membres de la confrérie, de professionnels, et d'amateurs de bon pain ont ausculté, rompu, dégusté, les miches, baguettes, et pains des 15 participants afin de désigner les lauréats. Ont également concouru des élèves du CFA La Noue dans la catégorie des « miches décorées ». La boulangerie « Les Douceurs des Facs » à Dijon a remporté la première place dans la catégorie « pain courant » ; pour la catégorie « pain de campagne », « Délices de la Madeleine » à Beaune arrive en tête, tout comme « Chez Maître Cornille » à Fontaine-Française pour la catégorie « pain brioché ». Quant aux jeunes apprentis, Lionel ADAO COSTA et Alexis ZAMBELLI du CFA La Noue, sont arrivés ex aequo.



06/04/2011 Clôture Stage Tremplin Montbard



Recueil d'impressions des stagiaires par le Président Régis Penneçot et la Sous-préfète de Montbard, Cécile Legrand.

Vous le savez tous pour l'avoir suivi, il existe le S.P.I. (Stage Préparatoire à l'Installation), d'une durée d'une semaine et obligatoire avant toute immatriculation au Répertoire des Métiers. Depuis 2009, les créateurs et repreneurs ont la possibilité d'opter pour une version plus développée : le Stage Tremplin à la Création Reprise d'Entreprise (S.T.C.R.), qui bénéficie du soutien financier du Fonds social européen et du Conseil régional de Bourgogne.
L'objectif est de permettre aux participants d'acquérir les bases et outils nécessaires à la bonne gestion de leur future entreprise en 149 heures de formation, articulées autour de trois thèmes : les obligations légales et administratives, les choix commerciaux, les choix financiers et leurs conséquences. Sur chaque thème s'articulent de l'acquisition de connaissances et un travail personnel autour du projet de création / reprise, ainsi que des démarches auprès d'organismes partenaires. Des analyses individuelles sont également conduites sur l'avancée du projet des participants qui réalisent un dossier d'entreprise, véritable tableau de bord au service de leur projet de création / reprise. Une présentation devant un jury d'experts et de professionnels finalise leur démarche de créateur / repreneur.

Pour la troisième fois, une session s'est tenue à Montbard du 7 mars au 6 avril. Cette session a été clôturée par le Président PENNEÇOT à la Maison des Associations de Montbard, aux côtés notamment de la Sous-préfète de Montbard, Cécile LEGRAND, et de l'Adjoint au Maire de Montbard, Jean BONNAMY.

À noter la prochaine session du stage Tremplin à Dijon, du 30 mai au 30 juin 2011.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA,

Espace Conseils Formalités au 03 80 63 13 53
ou accueil@cma-21.fr







© Avant Première Lyon

Travaux liés au tramway : la CMA à vos côtés pour anticiper l'avenir

L'agglomération Dijonnaise prépare son avenir avec la réalisation de cet équipement structurant, porteur d'alternative durable au « tout auto ». Alors que les travaux de plateforme se sont engagés depuis le mois d'octobre 2010 et devraient durer près de 18 mois, la CMA est plus que jamais à vos côtés pour vous accompagner durant cette période de mutation de l'espace urbain.

Fisac

Le Grand Dijon, avec le soutien des Chambres Consulaires, des Unions Commerciales, des villes de Chenôve, Dijon et Quetigny et de l'Etat, a obtenu la mise en place d'un fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). Dans ce cadre, la CMA est à vos côtés pour vous aider à anticiper l'arrivée du tramway.

- Le Fisac est un outil financier pour accompagner vos projets d'investissements. Vous êtes situés sur le tracé ou à proximité du tracé du tramway et vous voulez profitez de cette période de travaux pour rénover votre vitrine, votre devanture, réaliser des aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de votre entreprise aux personnes à mobilité réduite, sécuriser ou moderniser votre entreprise ? Alors, faites le point avec le service d'Appui aux Entreprises, une demande d'aide directe (subvention) peut être étudiée.
- La CMA est à vos côtés dans la mise en place d'une « démarche d'amélioration continue », qui dotera vos établissements situés le long du tracé d'une véritable stratégie de développement. Basée sur une analyse globale de l'entreprise, cette démarche vous permet de prendre du recul et de clarifier le positionnement de votre entreprise sur son marché, de définir des orientations, de formuler des projets d'évolution et de les planifier.
- Maintenir le tissu artisanal et commercial fort et dense, c'est aussi accompagner les dirigeants lorsqu'ils envisagent transmettre. La CMA s'est engagée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des cédants. Du diagnostic de l'entreprise à la recherche de repreneurs (avec l'outil Transartisanat), autant d'actions proposées par la CMA à ses ressortissants.

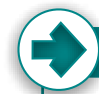
Vous rencontrez des difficultés

Deux dispositifs spécifiques ont été mis en place à l'occasion de l'arrivée du tramway.

Le dossier unique : vous souhaitez demander un report ou un échelonnement de cotisations sociales ou fiscales, il existe désormais un dossier unique qui vous permet d'avoir un seul interlocuteur dans vos démarches vis-à-vis de l'URSSAF, du RSI, du service des impôts des entreprises, du Trésor Public.

La Commission d'Indemnisation à l'Amiable : vous êtes artisan ou artisan-commerçant, votre entreprise est située sur le tracé du tramway et vous rencontrez un préjudice économique du aux conséquences directes des travaux, alors une demande d'indemnisation peut être envisagée auprès du Grand-Dijon.

Le service d'appui aux entreprises de votre CMA vous aide à faire le point sur les critères d'éligibilité et vous accompagne dans le montage du dossier de demande, en liaison avec vos conseils historiques (cabinet comptable, notaires,...).



Les médiateurs commerces

Le Grand Dijon s'engage à assurer l'accès aux commerces riverains, y compris pour les livraisons, selon les modalités qui peuvent varier en fonction des contraintes de terrain. Si, malgré tout, vous êtes gêné dans votre activité, un médiateur est à votre disposition pour trouver une solution face aux difficultés qui pourraient survenir. N'hésitez pas à les contacter !

- secteur Est *(de la pl. Darcy au bd. Jeanne d'Arc)* : Bruno LAHOUCINE, 06 86 38 55 04 ou blahoucine@ville-dijon.fr
- secteur Sud *(de la pl. Darcy au carrefour Henri Camp)* : Edouard BERTHIER, 06 76 47 33 48 ou eberthier@ville-dijon.fr
- secteur Nord *(du nouveau quartier Valmy à la pl. de la République)* : Malika BENZARI, 06 19 76 50 78 ou mbenzari@ville-dijon.fr
- Cœur de ville *(hypercentre commerçant de Dijon)* : Marie CANET, 06 18 62 24 85 ou mcanet@ville-dijon.fr

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Fabrice LEMOINE, chargé de développement économique, au 03 80 63 13 53 ou fabrice.lemoine@cma-21.fr



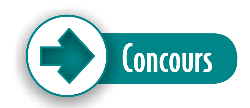
Coup de balai sur vos déchets dangereux, tenez-vous prêt !

Pots vides ou remplis de peinture, solvant, diluant, colle vernis, matériaux souillés par ces produits, néons, aérosols, filtres à huile... vous ne savez que faire de vos déchets dangereux ? Profitez de la grande opération d'élimination des déchets dangereux du lundi 27 juin au vendredi 8 juillet prochains !

Pilotée par la CMA, en partenariat avec la CCI de Côte-d'Or, la CAPEB Côte-d'Or et la FFB Côte-d'Or, cette action vous permet d'éliminer vos déchets dangereux de manière conforme à la réglementation et dans le respect de l'environnement.
Durant deux semaines, les centres de dépôt de déchets dangereux Bourgogne Recyclage (Longvic), EDIB (Longvic), Technygiene Estivalet (Chevigny Saint Sauveur), et la Déchéterie Professionnelle de Bourgogne Recyclage, au Nord de Dijon recueilleront vos déchets au tarif unique de 0,66€ HT / kg (déduction faite des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).
Il s'agit de la 5ème édition, la première ayant été mise en place en 2006. Les 4 précédentes éditions ont ainsi permis le traitement de près de 50 tonnes de déchets. On compte sur vous !
Action bénéficiant du soutien financier du Programme Energie Climat Bourgogne.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Service Appui aux Entreprises et Territoires, Sophie AUER, chargée de développement économique « Environnement », au 03 80 63 13 53 ou environnement@cma-21.fr



Prix Goût et Santé : à vous de jouer !



Valoriser les artisans des métiers de bouche et mettre en valeur leur savoir-faire et leur créativité auprès du grand public, tels sont les objectifs de la 9e édition du prix Goût et Santé, un concours organisé par MAAF Assurances.

Depuis sa création en 2003, le Prix national Goût et Santé valorise les artisans des métiers de bouche qui s'engagent dans une démarche prenant en compte l'intérêt nutritionnel de leurs produits. Il met en avant des préparations innovantes qui, par leur contenu nutritionnel et leurs qualités gustatives, contribuent à l'équilibre alimentaire et au maintien du bien-être.
Nouveauté pour cette édition, il n'y a désormais plus qu'une seule catégorie, la distinction « sucré » et « salé » étant abandonnée. Les candidats seront ainsi jugés sur leur capacité à marier nutrition et saveurs, que le mets soit salé ou sucré.
Artisans des métiers de bouche, vous avez jusqu'au 31 mai 2011 pour vous inscrire.
Cette année, 10 000 € seront attribués au premier lauréat, 7 500 € au deuxième et 5 000 € pour le troisième.

Pour en savoir plus et retirer votre dossier de candidature,

rendez-vous sur www.maaf.fr, rubrique « Professionnels et entreprises » ou encore concours.prix_gout_santé@maaf.fr – Tél. : 05 49 34 35 04



Qualité environnementale du Bâtiment : réunions et visites

Les économies d'énergies et la performance énergétique sont plus que jamais d'actualité dans le bâtiment, que ce soit en construction neuve ou en rénovation. Des évolutions sont nécessaires dans les pratiques, c'est pourquoi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne section Côte-d'Or, en partenariat avec la CAPEB Côte-d'Or a le plaisir de vous inviter à participer à 2 réunions techniques et deux visites de bâtiments exemplaires.





Deux lieux à découvrir en mai : maison passive à ossature bois à Pouilly en Auxois et bâtiment à énergie positive à Dijon

Mardi 17 mai 2011 à 18h30 : Réunion technique et conférence exceptionnelle d'un expert de la rénovation thermique et écologique

En effet, Samuel COURGEY, énergéticien, expert en rénovation écologique et auteur de plusieurs ouvrages de référence en matière de rénovation et d'isolation, animera une conférence sur le thème suivant : « Problèmes et solutions en isolation thermique de l'existant, rénovation écologique ».

Seront également abordées au cours de cette réunion technique des questions d'actualité portant notamment sur les aides financières, la réglementation thermique 2012 et l'annuaire de l'éco-construction.

➜ Lieu : Salle du Conseil du Grand Dijon, 40 avenue du Drapeau à Dijon.

Jeudi 19 mai 2011 à 15h : Visite de maison passive à Pouilly-en-Auxois

Ne manquez pas cette visite qui vous permettra de mieux appréhender le fonctionnement d'une maison dite « passive » : maison à ossature bois avec structure préfabriquée en atelier, ouate de cellulose, triple vitrage, ventilation double-flux, aspiration centralisée économique, système de mesures et de suivi des performances énergétiques dans le temps, ballon d'eau chaude thermodynamique, etc.

Mardi 24 mai 2011 à partir de 15h : Visite de l'usine Bourgogne Pellets suivie d'une réunion technique

Vous pourrez découvrir l'usine où sont fabriqués les pellets (granulés de bois ou de céréales pour poêles ou chaudières), ainsi qu'une plantation de Miscanthus (plante graminée à fort potentiel de combustible de chauffage ou agro-carburant).

A l'issue de cette visite, une réunion technique vous permettra d'en savoir plus sur l'évolution des techniques et les problématiques rencontrés en chauffage au bois, dans l'optique d'installation performantes de chauffage au bois grâce à l'intervention de Richard MAZZELLA, formateur Qualibois. D'autres points seront abordés au cours de cette réunion : aides financières, réglementation thermique 2012, annuaire de l'éco-construction, installations d'eau chaude sanitaire énergétiquement performantes et évolution des techniques.

➜ Lieu : La Sucrerie D116 à Aiserey

Jeudi 26 mai 2011 à 15h : Visite d'un bâtiment à énergie positive à Dijon

Nous vous proposons de visiter un bâtiment à énergie positive, à usage tertiaire, construit en 2010. Isolation ultra performante, puits canadien, gestion technique centralisée (GTC), chaudière à granulés de bois, solaire photovoltaïque, récupération d'eau de pluie, etc., autant de techniques à découvrir sur site.

➜ Lieu : 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy à Dijon

Pour en savoir plus et vous inscrire, contactez votre CMA :

Emmanuel KREMER, chargé de mission développement durable bâtiment, au 03 80 28 81 00 ou ekremer@artisanat-bourgogne.fr



Métiers de l'alimentaire, les nouvelles fraîches sont dans votre boîte courriel

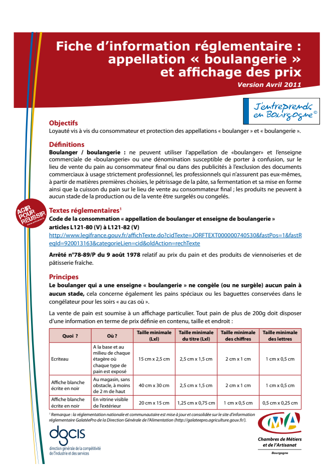
En avril dernier, la DDPP21 (Direction Départementale de la Protection des Populations issue de la fusion DSV-DDCCRF) vous présentait, dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne section Côte-d'Or, l'évolution de la programmation des contrôles officiels.

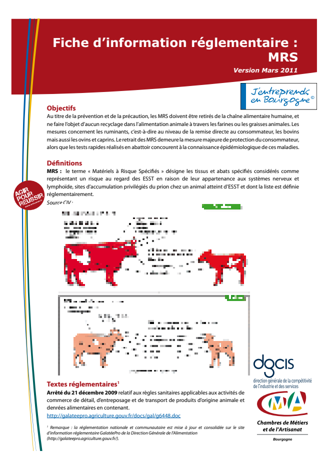
A cette occasion, vous avez pu découvrir les fiches d'information réglementaire créées pour vous aider dans cette mise en conformité avec les contrôles programmés.
Ces fiches et leurs mises à jour sont téléchargeables sur le site : www.artisanat-bourgogne.fr.
Vous pouvez également recevoir ces mises à jour ainsi que le nouveau bulletin d'information métiers de l'alimentaire Bourgogne en envoyant un courriel de demande à carnault@artisanat-bourgogne.fr.

Abonnez-vous et recevez les fiches d'information réglementaire ainsi que le bulletin d'information métiers de l'alimentaire Bourgogne par courrier électronique.

Principales activités concernées	Nature du contrôle	Fiche d'information réglementaire
Remise directe avec dérogation d'agrément	Traçabilité (amont-aval) et procédure de retrait-rappel des produits	« Traçabilité, retrait et rappel des produits »
Marée - poissonnerie	Température et étiquetage	« Affichages et températures en poissonnerie »
Livraison à domicile	Liaison froide - Liaison chaude	« Livraison à domicile : Liaison chaude/Liaison froide »
Marchés	Marquage des œufs Le devenir des préparations culinaires en fin de marché	« Vente d'œufs » « Vente sur les marchés et gestion des invendus »
Boulangerie	Respect de l'appellation boulangerie Information du consommateur en cas de vente de produits congelés Affichage des prix du pain	« Appellation « Boulangerie » et affichage des prix »
Pâtisserie - chocolaterie	Présence de Dénomination de vente et de prix Information sur les produits décongelés	« Affichage/décongélation »
Boucherie	Gestion des MRS	« MRS »

Les fiches disponibles :


Fiche d'information réglementaire : appellation « boulangerie » et affichage des prix
Version Avril 2011


Fiche d'information réglementaire : MRS
Version Mars 2011

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Carine ARNAULT, Chargée de développement économique Hygiène des aliments et innovation, au 03 80 28 81 00 ou carnault@artisanat-bourgogne.fr





L'actualité des formations à la CMA

La formation continue est au cœur de la réussite de votre entreprise. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose chaque année plus d'une centaine de stages adaptés à vos besoins et est là pour vous accompagner dans votre parcours de formation.



Plus d'une centaine de stages sont organisés chaque année à la CMA dans des domaines allant de la gestion à l'informatique, en passant par la réglementation et les langues vivantes.

Langues vivantes
Il reste de la place en stage d'anglais tous niveaux, contactez-nous vite !

Internet
- Bien utiliser Internet : mardis 3 et 10 mai
- Communiquer avec son site Internet (newsletter) : lundi 2 mai
- Module 1 : Comment créer un site Internet : mardis 3, 10 et 17 mai
- Module 2 : Créer son propre site Internet :
  - lundis 9, 16, 23 et 30 mai ;
  - mardis 21, 28 juin, 5 et 12 juillet
- Créer un blog professionnel : jeudis 12, 19 et 26 mai N
- Référencer son site : 1ère session : mardi 7 juin , 2ème session : jeudi 23 juin

Image numérique
- Photoshop : vendredis 20 et 27 mai
- Vidéo, diaporama : jeudis 9 et 16 juin

Initiation à l'informatique
- Informatique, les premiers pas Windows 7 ou Vista : lundis 6, 20, 27 juin et 4 juillet

Bureautique
- WORD perfectionnement : jeudis 5, 12 et 19 mai
- Excel 2007 ou 2010 : vendredis 6, 13 et 20 mai N
- Windows XP : lundis 16 et 23 mai
- Windows 7 : mardis 24 et 31 mai
- Maîtriser les appareils mobiles : GPS, agenda, téléphone : jeudi 5 mai
- Outlook : jeudis 9 et 16 juin
- Open Office : jeudis 23, 30 juin et 7 juillet
- Mieux utiliser Windows : vendredis 10 et 17 juin

A Montbard :
- Bases de la comptabilité : jeudis 5, 12, 19 et 26 mai N
- Informatique, les premiers pas : mardis 21, 28 juin, 5 et 12 juillet N
- Module 1 : Comment créer un site Internet : lundis 20, 27 juin et 4 juillet N

Logiciels de gestion
- EBP Devis Facturation Compta Open Line : mardis 17, 24 et 31 mai
- Personnalisation des documents commerciaux EBP : jeudi 26 mai N
- EBP Devis Facturation Bâtiment : mardis 7 et 14 juin

Réglementation sécurité
- Hygiène : lundis 16 et 13 mai après-midi
- Pressing : Conduite d'une installation de nettoyage à sec – Initiation : lundi 12 et mardi 13 septembre – date limite d'inscription le 15 juin 2011 N

Technique
- Comment relier vos ordinateurs ? Wifi, CPL… : lundis 2 et 9 mai
- Chasser les virus informatiques / Sauvegardes : vendredi 27 mai
- All Plan : mardis 18, 25 mai et 1er juin
- InDesign : mercredis 8, 15 et 22 juin N

Gestion Comptabilité :
- Devis, factures : réglementation, élaboration : vendredis 6 et 13 mai
- Bases de la comptabilité : mardis 14, 21, 28 juin et 5 juillet

Tuteurs
- Jeudis 19 et 26 mai
- Lundis 27 juin et 4 juillet

Pour le secteur Bâtiment :
- Jeudis 19, 26 et vendredis 10 juin
- Vendredis 6, 20 mai et 10 juin
- Vendredis 17, 24 juin et 8 juillet
- Lundis 27 juin, 4 et 8 juillet
- Renouvellement tous secteurs de métiers : les vendredis 1er et 8 juillet

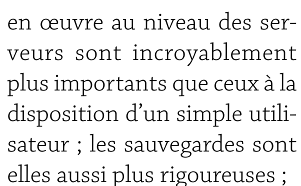

N = NOUVEAU !

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Espace Conseils Formalités au 03 80 63 13 53 ou accueil@cma-21.fr



L'Informatique dans les nuages !



Non, ce n'est pas un nouveau délire des informaticiens. Il s'agit de la traduction d'une expression anglaise : le cloud computing. Ce nouveau concept est en train de révolutionner notre rapport à l'ordinateur.



De quoi s'agit-il exactement ?

Tout simplement de stocker les applications et les données de chaque utilisateur non plus sur son ordinateur « personnel », mais sur des serveurs distants, quelque part dans les nuages, d'où la dénomination de cloud computing. La révolution Internet est passée par là ! On peut désormais réaliser à peu près n'importe quelle tâche, en utilisant un navigateur Internet.

Quels sont les avantages ?

- économie : machines moins puissantes, faible coût voire gratuité des applications, diminution de la maintenance et de l'assistance, peu de charges de personnel ;
- mobilité et travail collaboratif : donnés accessibles de n'importe quel lieu et partageables facilement ;
- simplicité : un ordinateur connecté au Web suffit ; pas de problème de compatibilité Windows ou autre ;
- sécurité : sauvegarde multipliée sur de nombreux serveurs ;
- évolutivité : mise en ligne de nouvelles versions, adaptabilité aux outils mobiles et portables.

Quelques craintes quand même

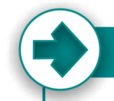
- la sécurité des données : cette crainte est cependant peu fondée car les moyens mis en œuvre au niveau des serveurs sont incroyablement plus importants que ceux à la disposition d'un simple utilisateur ; les sauvegardes sont elles aussi plus rigoureuses ;
- la transmission des informations : si l'utilisateur n'a pas de connexion Internet, ou avec un débit suffisant, il aura du mal à accéder à ses données.

Quelques exemples

Vous les connaissez certainement, peut-être les utilisez-vous déjà :

- les services Google, leader sur ce domaine : agenda partagé et gratuit, suite bureautique en ligne, application pour la création de site ;
- même Microsoft s'y met, avec de récents services (messagerie, stockage, partage de documents)
- les services mail de nombreux prestataires ;
- offres de stockage, d'hébergement voire de sauvegarde en ligne
- de nombreuses offres de jeux ;
- les réseaux sociaux bien sûr (Facebook, Twitter…) ;
- services multimédia : Picasa pour les photos, YouTube et Dailymotion pour les vidéos ;
- outils de sécurité : analyse antivirale en ligne ;
- moins connus : des outils de gestion (compta, facturation, paye), proposés par EBP, Cegid actuellement et Sage prochainement.

Nous sommes donc actuellement certainement confrontés à une nouvelle façon de travailler. Pour les acteurs de l'informatique, le concept est très attirant : le paiement d'un abonnement mensuel est plus intéressant que la vente de licences, avec en plus une quasi fidélité des clients et donc des revenus récurrents. Une récente étude prouve que l'accroissement du Cloud computing serait d'environ 25 % par an jusqu'en 2015. Pas sûr que l'utilisateur final ait vraiment le choix !



L'actualité des NTIC à la CMA

Les rendez-vous NTIC sur France Bleu Bourgogne

Retrouvez la CMA et sa chronique NTIC dans l'émission Les Spécialistes, de 9h05 à 9h30, le mercredi 18 mai, le mardi 7 juin et le vendredi 24 juin 2011.



2 ateliers pratiques à la CMA !

Pour accroître vos performances en matière de nouvelles technologies et informatique, la CMA vous propose deux nouveaux ateliers gratuits dans ses locaux :
- mardi 10 mai 2011, à 8h30 : acheter et vendre sur le net
- mardi14 juin 2011, à 8h30 : logiciels gratuits

Pour en savoir plus et vous inscrire, contactez votre CMA :

Pascal BORTOT, référent NTIC, au 03 80 63 13 53 ou cemi@cma-21.fr





Assemblée Générale de la CAPEB Côte d'Or

Cette année l'assemblée générale de la CAPEB Côte d'Or était consacrée au développement durable, le thème de la table ronde étant : «construire et rénover demain».



Les participants à l'Assemblée Générale de la CAPEB Côte d'Or

Christian DURUPT, qui animait cette table ronde, a souhaité faire passer plusieurs messages : «*Je veux faire comprendre aux artisans qu'il faut absolument anticiper : n'attendons pas le 1er janvier 2013 lorsque la RT 2012 entrera en vigueur pour l'ensemble des constructions neuves. Il faut dès aujourd'hui s'y préparer. Les artisans ont du pain sur la planche !*»

Les artisans doivent impérativement se former

Cela passe tout d'abord par la formation, indispensable pour nous faire notre propre lecture de cette réglementation et résister au lobbying des industriels qui dans certains cas nous présentent leurs produits comme étant obligatoires, mais ce n'est pas le cas. La RT 2012 nous impose d'atteindre une performance, à nous d'utiliser les moyens appropriés et de soigner la mise en œuvre car c'est principalement de la mise en œuvre que proviendra le surcroît de performance énergétique attendu par la réglementation.

Les artisans devront avoir une approche globale des chantiers

Pour répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement, il est impératif d'apporter un conseil global en matière de rénovation thermique des logements. Il faut absolument prendre conscience que les économies d'énergies ne peuvent être étudiées que d'une manière globale et transversale aux différents métiers.
Il faut modifier en profondeur nos pratiques ; sans qu'il soit besoin de créer de nouveaux métiers, les ECO Artisans® seront en mesure d'apporter un regard d'ensemble sur la thermique du bâtiment.

Les artisans devront apprendre à travailler ensemble

Toutes ces évolutions nous pousseront également à travailler d'avantage ensemble. Il va devenir primordial de développer une stratégie d'accès aux marchés de façon groupée.
Il va falloir modifier en profondeur nos pratiques ; l'enjeu est de taille : il vaut mieux s'organiser soi-même que de se laisser organiser par d'autres opérateurs. Notre slogan sera : «travailler ensemble pour garder notre indépendance».
En conclusion, Christian DURUPT espère avoir fait passer le message qu'il nous faut absolument anticiper les évolutions et changements considérables prévus par le Grenelle de l'environnement et la RT 2012.



de gauche à droite : Patrick LIEBUS, Président CAPEB Nationale, Claude CORREIA, architecte à Saulieu, Régis PENNEÇOT, vice-président CAPEB Côte d'Or, Alain RATEAU, ECO ARTISAN.







Coupe de France de la Boulangerie 2011

Après une brillante qualification dans le cadre de la 62ème Foire de Saint-Etienne du 18 au 23 septembre dernier, Monsieur Stéphane TREUILLET, Boulanger Dijonnais, a remporté la 10ème Coupe de France lors du SIRHA à Lyon les 24 et 25 janvier 2011.

Le jury, qui était composé de 4 Meilleurs Ouvriers de France et de spécialistes du Pain, a goûté et visualisé pendant 2 jours les produits réalisés par les 7 équipes, et c'est l'Equipe composée de Stéphane TREUILLET de DIJON (Catégorie Pain), Damien DUBOIS de Belfort (Catégorie Viennoiserie) et Alexandre FIGARD du Doubs (Catégorie Pièce Artistique) qui est arrivée Première.

M. Stéphane TREUILLET, déjà Vice-Champion de France, Artisan Boulanger depuis 24 ans, était installé à Dijon au Quartier des Halles. Ayant vendu son magasin et fournil début 2010, il s'est consacré depuis à sa passion pour le Pain qu'il maîtrise avec art dans les différentes compétitions auxquelles il participe.
En effet il s'est qualifié, lors des éliminatoires régionales qui se sont déroulées lors de la 80ème Foire Gastronomique de Dijon en Novembre dernier, pour la Sélection Française de la Coupe Louis LESAFFRE qui aura lieu en Mai prochain.
L'année 2011 commence sous de bons augures puisqu'il a accédé à la plus haute marche du podium. Félicitations à ce représentant talentueux de la Profession de la Boulangerie de la Côte d'Or, et souhaitons-lui de continuer à briller en Mai.



Bravo au Dijonnais Stéphane Treuillet



L'équipe gagnante, composée de Stéphane Treuillet, Damien Dubois et Alexandre Figard.



Les lauréats de la 10e Coupe de France lors du SIRHA à Lyon, les 24 et 25 janvier derniers.



Accueillir un apprenti dans votre entreprise : mode d'emploi

Chaque année, les artisans français forment 175 000 apprentis. En France, comme en Côte-d'Or où près de 1700 jeunes sont formés dans les entreprises artisanales, l'artisanat accueille plus de la moitié des jeunes qui ont opté pour ce mode de formation basé sur l'alternance. Pour une entreprise, le recrutement d'un apprenti est toujours un événement important. En effet, c'est une relation de longue durée qui va se mettre en place. Chaque partie (l'entreprise, le jeune et le centre de formation) a intérêt que la collaboration se déroule dans de bonnes conditions.



Près de 1700 apprentis sont formés dans les entreprises artisanales du département

L'enjeu pour les professionnels est double. A court terme, l'apprentissage permet aux entreprises de se doter de collaborateurs formés à leurs métiers et rapidement opérationnels. A long terme, c'est l'avenir même des entreprises qui est en jeu car les apprentis d'aujourd'hui sont ceux qui, demain, reprendront les entreprises (un apprenti sur deux devient son propre patron dans les 10 ans qui suivent son entrée dans la vie active).

Si vous envisagez de former votre premier apprenti où si vous avez déjà une expérience dans le domaine, ce dossier vous aidera à y voir plus clair. La procédure de recrutement, le coût et les aides financières, les services à votre disposition... nous vous proposons un panorama complet pour vous assister dans votre rôle de maître d'apprentissage.

Pourquoi ça marche ?

La grande force de l'apprentissage réside dans l'alternance entre des périodes de formation théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de formation pratique dans l'entreprise.
Avec une telle formule, c'est une relation « Gagnant-Gagnant » qui s'installe. L'apprenti est gagnant car il acquiert un savoir et perçoit une rémunération. L'entreprise est gagnante car elle forme un jeune à ses méthodes de travail et a la possibilité de bénéficier d'aides financières.
Au final, le jeune sortira de sa formation avec un diplôme en poche, une première expérience professionnelle et de bonnes chances de trouver rapidement un travail (75 % des apprentis décrochent un Contrat de travail à Durée Indéterminée dans les 3 mois qui suivent la fin de leur formation). L'entreprise, quant à elle, se dote de collaborateurs qualifiés. De plus, à long terme, les apprentis sont ceux qui reprendront les entreprises des artisans qui partiront à la retraite dans les années à venir.

Et moi, puis-je former un apprenti ?

Être maître d'apprentissage est un vrai métier. C'est lui qui est

responsable de l'apprenti au sein de l'entreprise. Si vous envisagez de former votre premier apprenti, sachez qu'il faut disposer de compétences professionnelles spécifiques, c'est-à-dire :

- posséder un diplôme dans le métier appris par l'apprenti d'un niveau au moins équivalent et justifier d'au moins 3 ans d'activité professionnelle dans ce domaine,
- ou justifier d'au moins 5 ans d'activité professionnelle dans le métier préparé par l'apprenti.

Dans certains métiers (la coiffure par exemple), des conditions particulières sont imposées. Renseignez-vous alors auprès de la CMA ou de votre Organisation Professionnelle.

Formez-vous avant d'accueillir votre premier apprenti

Accueillir son apprenti n'est jamais facile. Pour préparer les futurs maîtres d'apprentissage, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat organise des formations gratuites* pour les aider, intitulées « stages tuteurs ».
Réparti sur 2 jours (3 jours pour le secteur du bâtiment), le stage est indispensable à celles et ceux qui vont former leur premier apprenti.
La première journée est consacrée au recrutement de l'apprenti et à l'ensemble des aspects réglementaires de l'apprentissage. Les points abordés apportent les connaissances de bases essentielles : la recherche du candidat, la signature du contrat, la rémunération, la réglementation du travail, les règles de rupture.
La seconde journée approfondit la pédagogie à mettre en œuvre. Cet aspect est capital car il sera déterminant dans le succès de la relation avec l'apprenti. En début de contrat, le jeune n'a pas, ou quasiment pas, de connaissance de la vie dans un milieu professionnel. C'est pour lui la découverte d'un monde nouveau avec des avantages mais également des contraintes. Pas évident pour le maître d'apprentissage de savoir quelle attitude adopter et comment communiquer avec lui, le motiver et gérer les éventuels conflits.

Si vous avez déjà formé des apprentis et que vous voulez approfondir vos connaissances pédagogiques, 2 jours de formation vous sont spécialement dédiés. Elle aborde principalement la relation avec l'apprenti et les méthodes pour communiquer au mieux avec lui et l'aider à progresser.
Ces formations ont fait leurs preuves et donnent droit à une majoration de 500 € de l'aide financière versée par le Conseil Régional de Bourgogne si elle est commencée avant la date d'embauche de l'apprenti.

Comment trouver votre apprenti ?

Le recrutement d'un apprenti est souvent délicat. Vous vous posez sans doute de nombreuses questions : Comment trouver un jeune voulant apprendre mon métier ? Puis-je publier une offre de contrat d'apprentissage ? Comment mieux cerner le potentiel de mon futur apprenti ?

Pour vous aider, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et ses partenaires ont mis en place 3 services pour faciliter votre recrutement :

Bourse d'Emploi en Apprentissage : les offres et les demandes

La Bourse d'Emploi en Apprentissage vous permet de déposer gratuitement votre offre auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les jeunes intéressés pourront ainsi prendre contact avec vous et vous pourrez les rencontrer pour un entretien.

Trouver votre apprenti sur internet

Le site www.bourgogne-alternance.fr regroupe l'ensemble des offres et des demandes de contrat d'apprentissage en Bourgogne. Ce service gratuit vous permet de déposer une offre et de consulter les demandes qui correspondent à votre métier.

Aide au recrutement de votre apprenti

Si vous êtes face à votre futur apprenti, il est souvent difficile d'estimer sa motivation pour le métier et son degré d'engagement dans la voie de l'apprentissage. Pour vous aider dans votre décision, vous pouvez demander au candidat d'être reçu par notre psychologue-conseil. Elle vérifiera que le jeune possède les pré-requis nécessaires à l'accès à votre métier. Un avis et les préconisations faites au jeune vous seront transmis.

Le coût du contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Vous allez donc verser une rémunération qui correspondra à un pourcentage du SMIC dont le montant variera en fonction du diplôme préparé et l'âge de votre apprenti (sauf convention collective plus avantageuse). Attention toutefois, certains métiers, comme l'automobile, la coiffure ou les métiers du bâtiment, appliquent des rémunérations différentes de celles présentées ci-dessous (voir tableau en bas de page).

Renseignez-vous auprès de la CMA ou directement sur www.cma-21.fr, rubrique « vous êtes artisans - favoriser l'apprentissage ».

Les aides financières

Une fois le contrat d'apprentissage signé, vous pourrez percevoir une aide du Conseil Régional de Bourgogne appelée « Indemnité compensatrice forfaitaire ». Elle s'élève à 1000 € par année de formation. Il est possible d'y ajouter des aides complémentaires et une majoration qui varient en fonction de la situation du jeune, du diplôme préparé ou des formations de tuteur que vous avez suivies. A ces aides s'ajoutent un crédit d'impôt dont le montant peut varier entre 1 600 € et 2 200 € par apprenti. Là encore, votre CMA est là pour vous renseigner.

Année de formation	Age		
	16 à 18 ans	18 à 21 ans	21 ans et +
1ère année	25%	41%	53 %
2ème année	37%	49%	61%
3ème année	53%	65%	78%

* *gratuit pour les chefs d'entreprise artisanale, les conjoints collaborateurs ou associés et les auxiliaires familiaux ; 135 € par jour pour les salariés et autres publics, avec possibilité de prise en charge par l'OPCA pour les salariés.*

Le recrutement de votre apprenti en 3 étapes

1 – Préparez l'arrivée du jeune dans votre entreprise

Si vous formez votre premier apprenti, inscrivez-vous à la formation « Tuteur » qui vous permet d'acquérir les connaissances indispensables à la formation d'un apprenti.

2 – L'établissement du contrat d'apprentissage

Retirez auprès de la CMA le « questionnaire préparatoire à l'établissement d'un contrat d'apprentissage ». Ce document, une fois que vous l'aurez rempli, servira à éditer le contrat d'apprentissage qui sera adressé à votre apprenti ou à son représentant légal (pour les mineurs). Quand le contrat sera signé, le jeune pourra s'inscrire au Centre de Formation.

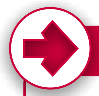
3 – Les autres formalités

Vous devez remplir une « déclaration unique d'embauche » auprès de l'URSSAF avant le début du contrat. Votre apprenti doit passer une visite médicale d'embauche auprès du service médical du travail.
En formant un apprenti, vous assurez l'avenir de votre entreprise sur le court terme, mais également sur le long terme. En effet, quand vous voudrez transmettre votre entreprise, les repreneurs potentiels sont les apprentis formés aujourd'hui. L'enjeu est de taille quand on sait que pour le seul département la Côte-d'Or, on estime à 2 500 le nombre de dirigeants qui partiront à la retraite dans les 10 prochaines années, soit environ 1/3 des chefs d'entreprises artisanales...



Former un apprenti, c'est assurer l'avenir de son entreprise

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :
Espace Conseils Formalités au 03 80 63 13 53 ou accueil@cma-21.fr



La parole est à vous

Jean-Marc FRIGERIO, artisan maçon à Gevrey-Chambertin, accompagné dans ses démarches par la CMA, se prépare à accueillir deux apprentis



« L'apprentissage, c'est tout simplement la meilleure façon de pouvoir transmettre son savoir-faire. Et dans ma famille, c'est quasiment une tradition puisque nous sommes maçons de père en fils depuis quatre générations ! C'est pourquoi, je vais accueillir en septembre prochain mon fils et mon neveu en apprentissage, ils prépareront un CAP de maçonnerie au Lycée Les Marcs d'Or à Dijon. La retraite n'est pas pour tout de suite, mais je dois d'ores et déjà songer à préparer ma transmission. En effet, il faut compter une bonne dizaine d'années pour pouvoir faire découvrir toutes les facettes du métier, sans oublier la clientèle et toute la culture de l'entreprise.

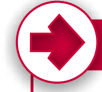
Le métier de maçon est chez nous une véritable passion familiale, il va donc de soi que je suis extrêmement motivé pour transmettre à mes apprentis tous mes savoirs. Et je ne doute pas de leur implication dans le métier, c'est pour eux un véritable choix de vie. Jusqu'à présent, j'ai toujours travaillé seul, mon entreprise est donc une petite structure où les chantiers sont tous différents les uns des autres ce qui sera très formateur pour mes apprentis. Le but ultime est ensuite qu'ils reprennent mon entreprise dans laquelle j'ai investi tout mon capital, il est naturel pour moi d'avoir envie de leur transmettre, et ce dans les meilleures conditions ».



Faîtes reconnaître votre compétence de formateur

Vous avez formé avec succès plusieurs apprentis, vous vous investissez dans la formation des jeunes ? Faîtes reconnaître votre travail en postulant au titre de Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC). Ce titre, outre une reconnaissance officielle, peut vous permettre de bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne.





Ils sont à votre service...

Un développeur de l'apprentissage pour vous accompagner dans votre recrutement

Guillaume Pauli est développeur de l'apprentissage à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il conseille les artisans dans les démarches de recrutement et les informe sur les aides en matière de recrutement d'apprentis.
Si vous voulez qu'il vous rencontre dans votre entreprise, contactez-le au 03 80 63 13 53 ou guillaume.pauli@cma-21.fr

Une médiatrice pour résoudre les conflits

La relation avec un apprenti peut être parfois difficile. Absence, retard, manque de savoir-vivre... peuvent être source de conflits. Si la plupart des tracas trouvent facilement une solution, dans certains cas, vous pouvez avoir besoin d'aide. La CMA vous propose les services d'une médiatrice qui jouera le rôle d'intermédiaire entre vous et votre apprenti. Elle rencontrera individuellement chaque partie et créera ensuite les conditions pour résoudre vos problèmes.
Pour en savoir plus, contactez votre CMA : Sophie CARRE, médiatrice et psychologue-conseil, au 03 80 63 13 53 ou sophie.carre@cma-21.fr

Le saviez-vous ?



L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCM) vient de lancer, en tant qu'organisateur de la mobilité européenne des apprentis, la campagne «Apprenti en Europe» avec le soutien du ministère chargé de l'artisanat et en partenariat avec NRJ et les Banques Populaires. Cette campagne radio destinée aux jeunes apprentis a pour objectif de permettre aux apprentis, comme pour les étudiants, d'accéder aux programmes de mobilité en Europe. La 1ère vague de campagne de promotion a débuté le 11 avril dernier, la seconde vague interviendra en octobre 2011. Une plateforme Internet www.apprentieneurope.fr permet aux jeunes intéressés de s'informer et de s'inscrire pour bénéficier de la mobilité européenne.
Si 4% des étudiants bénéficient du dispositif Erasmus, un peu moins de 1% des apprentis ont une expérience européenne pendant leur formation. L'ambition de l'APCMA, pour son réseau d'apprentis, est d'envoyer 5 000 jeunes en mobilité d'ici 2015.
Rendez-vous sur www.apprentieneurope.fr

Zéro charge

Reconduction du dispositif «Zéro charge» pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire

Le Gouvernement l'a annoncé tout récemment, le dispositif « zéro charge » est reconduit pour un an pour les entreprises artisanales embauchant un apprenti supplémentaire, une bonne nouvelle, attendue par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Le décret « zéro charge » sera rétroactif au 1er mars 2011, date de l'annonce par le Président de la République à Bobigny de mesures concrètes pour que l'apprentissage devienne définitivement une valeur nationale.
Le prolongement de la mesure « zéro charge » constitue un argument supplémentaire pour embaucher des apprentis et donne tout son sens au dispositif « développeurs de l'apprentissage » mis en place en 2009, par les CMA, en partenariat avec les pouvoirs publics. Cette action vise essentiellement les entreprises artisanales qui n'ont jamais formé d'apprentis pour les inciter à le faire et les informer sur les dispositifs mis en place par le gouvernement.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Service Formation Apprentissage Emploi, Evelyne REGNIER, au 03 80 63 13 53 ou contrat@cma-21.fr



A la recherche d'un apprenti ?

Ayez le réflexe Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Le Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la CMA met en relation jeunes et entreprises en vue de conclure un contrat d'apprentissage.

La CMA vous apporte toutes les informations et tout l'accompagnement nécessaire à l'embauche d'apprentis. Ci-dessous, vous trouverez un questionnaire qui nous permettra de répertorier vos besoins en termes de recrutement d'apprentis. Ce questionnaire vous a également été envoyé au mois de mars. Pensez à bien nous le retourner ! Cela nous aidera à vous mettre facilement en relation avec des jeunes correspondant au profil que vous recherchez.

Nom du responsable de l'entreprise : ....

Raison sociale de l'entreprise : .... **N° SIRET :** ....

Activité : ....

Adresse : ....

Code postal : .... **Ville :** ....

Tél. : .... **Email :** ....

1. RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

A quel métier et pour préparer quel diplôme voulez-vous former l'apprenti ? (ex. Boulanger CAP)

....

....

Profil du futur apprenti :

Age minimum souhaité : .... Age maximum souhaité : ....

Autres souhaits : ....

....

....

Pour un premier contact, souhaitez-vous que l'intéressé :

Soit accompagné d'un adulte (uniquement pour les mineurs) ? ❑ oui ❑ non

Prenne rendez-vous par téléphone ? ❑ oui ❑ non

Autres exigences : ....

....

....

....

....

Vos offres de contrats en alternance (apprentissage ou contrats de professionnalisation) seront diffusées sur le site Internet : www.bourgogne-alternance.fr
Les autres offres seront transmises à nos partenaires en charge de l'emploi.

Nous transmettons également l'ensemble de vos offres déposées à nos partenaires (CFA, Pôle Emploi, Missions Locales...).
Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le faire savoir en cochant la case ci-dessous :
☐ Je refuse que mon offre soit diffusée

2. APPRENTISSIMO

La CMA 21 co-organise avec la CCI de Côte-d'Or, les 4 et 5 mai 2011, un salon entièrement dédié à l'apprentissage.

Une forte participation des entreprises contribuera à la réussite de cet événement.

- Je suis intéressé pour participer à une session de «Job-Dating» ❑ oui ❑ non
  (entretiens de quelques minutes avec des jeunes intéressés par l'apprentissage en vue de conclure un contrat).
- J'accepte d'être sollicité pour participer à une animation ❑ oui ❑ non
  (table ronde, témoignage, démonstration de savoir-faire,...).

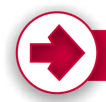
QUESTIONNAIRE À RETOURNER REMPLI À :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or
Service Formation Apprentissage Emploi
65/69, rue Daubenton - BP 37451
21074 DIJON Cedex
Fax : 03 80 36 27 87 / Tél. : 03 80 63 13 50
Email : bourse@cma-21.fr
Site Internet : www.cma-21.fr









1er salon de l'apprentissage et de l'alternance

Vous êtes attendu à Apprentissimo

Vous formez ou souhaitez former des apprentis dans votre entreprise ? Rendez-vous vous est donné les 4 et 5 mai prochains, aux côtés de jeunes et organismes de formation, à l'occasion de la 2e édition du Salon Apprentissimo, organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or (CCI).

Face au succès de la première édition organisée en mai 2010, la CMA et la CCI ont choisi de reconduire cette opération, sur un espace encore plus important que l'an passé puisque le public a rendez-vous, non plus au Palais des Congrès, mais au Parc des Expositions de Dijon. Nous vous attendons donc le mercredi 4 mai de 10h à 21h et le jeudi 5 mai de 9h à 17h.

Quatre espaces pour faire le bon choix

Le salon sera structuré en 4 espaces :

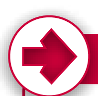
- Villages Métiers pour informer les jeunes sur les métiers et les formations, avec rencontre de professionnels et démonstrations : Village nature en habitat, Village transports et industrie, Village gastronomie, vente et services ;
- Espace multimédia, qui permettra aux jeunes d'accéder, avec des conseillers, à divers sites Internet d'information sur les métiers ainsi qu'au site de Bourgogne Alternance, la bourse régionale de l'apprentissage et de l'alternance sur Internet (www.bourgogne-alternance.fr), sans oublier les ateliers de technique et de recherche d'emploi ;
- Espace conseil où des experts, parmi lesquels la CMA, la CCI ou encore la Mission locale, seront là pour répondre à toutes les questions en matière de choix de formation et aider les jeunes à valider leur projet professionnel ;
- Espace Job Dating pour mettre en relation les jeunes et les entreprises ;

Zoom Entreprises

Un espace pro vous est dédié. Des experts (avocats, experts comptables...) sont en effet à votre disposition, sur rendez-vous, pour des conseils personnalisés en droit social, droit du travail et toutes informations sur l'apprentissage et l'alternance

Job Dating

A retenir pour vous, chefs d'entreprises désirant recruter un ou plusieurs apprentis, l'organisation de sessions de Job Dating. Sur le modèle du speed-dating, mode de séduction tendance, le principe est simple : vous faire rencontrer le maximum de jeunes en recherche d'un maître d'apprentissage en un minimum de temps. Cela permet ainsi de favoriser le dialogue et l'échange et de multiplier les rencontres. Il s'agit également d'humaniser les rapports entre recruteurs et candidats afin que chacun puisse s'exprimer sur ses attentes, au-delà du classique CV et de la lettre de motivation. Attention, inscrivez-vous préalablement auprès de votre CMA.



Tables rondes et ateliers, à vos agendas !

Deux Tables rondes d'1h30 et quatre ateliers de 45 minutes sont programmés au cours de ces deux journées 100% pratiques :

- **mercredi 4 mai à 14h :** Atelier « L'industrie, des métiers en plein boom »
- **mercredi 4 mai à 17h30 :** Table ronde « Un métier... des métiers... ? Comment choisir ? »
- **mercredi 4 mai à 18h30 :** Table ronde « Objectif 1 million d'apprentis : moyens mis en œuvre et enjeux pour l'entreprise »
- **jeudi 5 mai à 9h30 :** Atelier « Handi'cap pour l'alternance »
- **jeudi 5 mai à 11h :** Atelier « Les métiers ont-ils un sexe ? »
- **jeudi 5 mai à 15h :** Atelier « Apprentissage, professionnalisation : que faut-il savoir ? »



Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Service Formation Apprentissage Emploi, au 03 80 63 13 53 ou apprentissage@cma-21.fr et rendez-vous sur www.apprentissimo-bourgogne.com



Fiscalité des entreprises : les nouveautés

Comme chaque année, la loi de finances apporte un certain nombre de changements en matière de fiscalité. Zoom sur ceux qui vous intéressent tout particulièrement.

Impôts sur le revenu des personnes physiques

Cela concerne les entreprises individuelles et les sociétés ayant choisi cette option. Ainsi, pour l'imposition des revenus perçus en 2010, le barème de l'impôt sur le revenu est le suivant :

- jusqu'à 5936 € : 0 %
- de 5963 à 11 896 € : 5,5 %
- de 11 896 à 26 420 € : 14 %
- de 26 420 à 70 830 € : 30 %
- au-delà de 70 830 € : 41%

Régimes d'impositions : réévaluation des seuils

Les seuils d'application des régimes d'imposition sont les suivants pour 2011 :

- régime de la micro-entreprise : 81 500 € pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures, denrées à emporter et sur place ; 32 600 € pour les autres prestataires de services relevant des bénéfices industriels commerciaux (BIC) et des bénéfices non commerciaux (BNC).
- régime réel simplifié : entre 81 500 et 777 000 € pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures, denrées à emporter et sur place ; entre 32 600 € et 234 000 € pour les autres prestataires de services relevant des BIC.

Les entreprises relevant du régime réel simplifié et dont le CA ne dépasse pas les limites suivantes sont dispensées d'établir un bilan : 156 000 € ou 55 000 €, selon la nature de l'activité exercée.



- régime réel normal : au-delà de 777 000 € pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures, denrées à emporter et sur place ; au-delà de 234 000 € pour les autres prestataires de services relevant des BIC.
- franchise en base de TVA : 81 500 € pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures, denrées à emporter et sur place ; 32 600 € pour les autres prestataires de services relevant des BIC.

Auto-entrepreneurs

A titre dérogatoire, les entrepreneurs individuels ayant opté pour le régime micro-social et ayant débuté leur activité en 2009 et 2010 ne sont pas soumis à la règle de proratisation de leur chiffre d'affaires. En revanche, les auto-entrepreneurs qui ont créé leur activité à compter du 1er janvier 2011 se voient appliquer la règle du prorata temporis de leur CA. Par ailleurs, le choix du régime micro-social impose désormais le versement d'une contribution à la formation professionnelle qui sera égale à un pourcentage du CA : 0,3 % pour les entrepreneurs exerçant une activité artisanale, 0,1% pour ceux exerçant une activité commerciale et 0,2% pour ceux exerçant une activité de services. En sont dispensées les personnes qui ont un revenu professionnel inférieur à 4 740 € pour 2011.

Cotisation foncière des entreprises

Le calcul de la cotisation minimale de CFE reste inchangé pour les entreprises réalisant un CA annuel inférieur à 100 000 €. Pour les autres, la base de calcul de la cotisation minimale fixée par la commune doit désormais être comprise entre 200 et 6 000 €. L'acompte de CFE dû par les entreprises en juin de chaque année si elles sont redevables d'un montant de CFE supérieur à 3 000 €, ne donnera pas lieu à l'envoi d'un avis d'imposition. Cet acompte devra être payé spontanément par l'entreprise le 15 juin au plus tard.

TVA et régime simplifié

La régularisation de la taxe dans les 3 mois de la clôture de l'exercice est désormais une obligation pour les entreprises

dont l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile. Elles doivent toujours souscrire une déclaration annuelle au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai de l'année qui suit celle au titre de laquelle elle est déposée.

Exonération d'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles

La loi précise que l'exonération accordée aux entreprises se situant dans les zones AFR, ZRR et ZRU demeure applicable jusqu'à leur terme si la commune d'implantation de l'entreprise sort de la liste des zones éligibles.

Le dispositif d'exonération applicable aux entreprises nouvelles est reconduit jusqu'au 31 décembre 2013 mais son champ d'application est réduit puisqu'il ne concerne désormais que les entreprises qui se créent en zone d'aide à finalité régionale. Les entreprises créées en zone de revitalisation rurale bénéficient d'un nouveau dispositif qui leur est propre. En revanche, les entreprises nouvelles en zone de redynamisation urbaine sont désormais exclues des dispositifs d'exonération.

Souscription au capital de PME

Le taux de la réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME passe de 25 à 22% (imposition des revenus de 2011).

Fonds national d'aide au logement

Tous les employeurs sont redevables de la contribution versée au Fonds national d'aide au logement (FNAL) de 0,1% au titre des rémunérations versées dans la limite du plafond de la sécurité sociale. Dans les entreprises d'au moins 20 salariés, les employeurs sont également redevables d'une contribution supplémentaire : au total, la cotisation FNAL 2011 représente une charge globale de 0,50 % sur la totalité des salaires pour les employeurs d'au moins 20 salariés.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Marie-Hélène LESNIEWSKA, chargée de développement économique, au 03 80 63 13 52 ou marie-helene.lesniewska@cma-21.fr



Les couples pacsés sont concernés par le statut de conjoint collaborateur

Vous participez régulièrement à l'activité de l'entreprise et vous êtes lié(e) au chef d'entreprise par un pacte civil de solidarité (Pacs) ? Nous vous rappelons alors que vous êtes également concerné(e) par l'obligation de choisir un des 3 statuts imposés par la loi.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

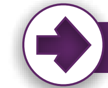
Espace Conseils Formalités au 03 80 63 13 53 ou accueil@cma-21.fr

Les conjoints de dirigeants qui participent régulièrement à l'activité de l'entreprise sont tenus d'opter pour le statut de conjoint collaborateur, de conjoint associé ou de conjoint salarié.
Les formalités sont enregistrées lors de la création de l'entreprise ou par la suite lors de vos modifications.

- le statut du conjoint associé vous concerne si vous êtes marié(e) ou pacsé(e) et qu'une société est créée. Une seule part de cette société permet d'obtenir ce statut de conjoint associé.
- le statut du conjoint collaborateur vous concerne si vous êtes marié(e) ou pacsé(e) et si vous exercez une activité régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération.

L'option pour l'un de ces statuts vous permet ainsi de cotiser aux régimes de retraite de base et complémentaire, de bénéficier d'une couverture maladie et maternité, et de voir le coût des formations que vous souhaitez suivre à la CMA, pris en charge par le Fonds d'Assurance Formation (voir aussi notre précédente édition page 19).





80ème anniversaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Une belle et longue histoire...

6e et avant-dernier épisode de l'histoire de votre compagnie consulaire entièrement dédiée à l'artisanat avec un retour sur la décennie 1995-2005.

... rappel de la fin du précédent épisode

En 1992 naît le CAD (Centre d'Aide à la Décision) regroupant à la CM21 le service Apprentissage, la Bourse de l'apprentissage et la Bourse de l'emploi. En 1993 apparaissent les premières avances remboursables à l'informatisation. L'année suivante est mis en place, avec la Chambre régionale, un programme Qualité pour les métiers de bouche

1995-2000

En 1996, suite au renouvellement de la Chambre, William FORESTIER est élu Président. Il sera de nouveau réélu en 2000 puis 2005. 1996 est aussi l'année des premières Journées de l'informatique, sans oublier la naissance du Geste d'Or, créé en partenariat avec les Crédit Agricole et venant récompenser les meilleurs dossiers présentés en stage long.

L'année suivante est mise en place avec le Conseil Général l'ATRA, Action Transmission Reprise d'entreprises Artisanales, hors des grandes agglomérations, avec un objectif de 30 transmissions par an.
En 1999, la CM21 se dote d'un programme d'actions en faveur de l'environnement et de l'élimination des déchets et organise le premier salon informatique de l'artisanat au Palais des Congrès. Parallèlement est lancée la première campagne nationale de promotion « l'Artisanat, première entreprise de France ».



2000-2005

En 2001 sont mis en place les prêts d'honneur destinés à renforcer les fonds propres pour faciliter l'accès aux prêts bancaires. Un an plus tard est lancée la Semaine Nationale de l'Artisanat, événement d'envergure nationale auquel la CM21 s'associe en organisant plusieurs manifestations : concours photo, soirée de la qualification, rencontre de la transmission, etc.

En 2003, le premier « Village Artisans » à la Foire de Montbard est mis en place et géré par la CM21. Parallèlement, l'Assemblée vote l'acquisition du bâtiment Rue Daubenton, que nous occupons actuellement, et met en vente celui de la rue Chabot Charny.
L'année suivante voit la création du dispositif Transcommerce-Transartisanat, réseau interrégional visant à faciliter la transmission d'entreprise, mais aussi la première édition des Journées des Métiers d'Art. Enfin, en 2004, les Chambres de Métiers deviennent Chambres de Métiers et de l'Artisanat et changent ainsi d'identité visuelle.



Visite par les officiels du premier « Village Artisans » à la Foire de Montbard en 2003.



William Forestier, Président élu de 1996 à 2010, et les membres de son premier Bureau

>>> La suite au prochain numéro... : 2005 à nos jours

Un livret retraçant les 80 années d'histoire de la CMA21 et rédigé par M. Guy BUSTIN est disponible sur simple demande au 03 80 63 10 15.